



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0401

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Assemblée générale de l'Association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

Conseil du 29 juin 2015**Délibération n° 2015-0401**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Assemblée générale de l'Association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par la délibération du Conseil n° 2012-2754 du 13 février 2012, son Plan climat énergie territorial (PCET) qui fixe un objectif très ambitieux de développement du bois énergie sur le territoire de la Métropole de Lyon.

En effet, d'après les scénarios prospectifs, un doublement de la quantité de bois énergie consommée sur le territoire est attendu d'ici à horizon 2020 pour atteindre 200 000 tonnes de bois par an.

Deux actions ont, en particulier, été votées parmi les 26 du PCET :

- action 4.9 : "contribuer à structurer la filière bois régional",
- action 2.6 : "compenser par un Fonds climat énergie les émissions de CO2" (objectif de compenser 50 000 tonnes de CO2 par an).

Si la forêt Rhône-Alpine représente la 2^e plus grande surface française, elle est, pour autant, très morcelée avec 75 % de parcelles privées (450 000 propriétaires). Ces parcelles, mal exploitées, ne produisent pas de manière optimale alors qu'en parallèle la demande en bois énergie et bois d'œuvre est en augmentation.

Ainsi, si la filière locale ne se structure pas suffisamment, la demande croissante poussera les exploitants des chaufferies collectives au bois à s'approvisionner de plus en plus loin, générant des coûts et pollutions liées au transport et ne bénéficiant que partiellement à l'économie locale tout en générant possiblement des conflits d'usage dans les nouvelles zones d'approvisionnement.

Ces tensions sur la ressource, et ainsi sur les coûts de la chaleur aux usagers des réseaux de chaleur, ont déjà été ressenties sur les derniers exercices d'exploitation et sont amenées à se renforcer à court-terme, comme souligné dans une note à l'attention du Préfet de la région Rhône-Alpes en 2013.

Le projet Sylviculture d'atténuation du changement climatique et services écosystémiques Sylv'ACCTES

La Région Rhône-Alpes a approuvé, par délibération de son Conseil du 17 avril 2014, la mise en place d'un dispositif visant à structurer la filière bois à travers une structure partenariale, avec pour objectifs :

- 1° - d'inciter les propriétaires à se regrouper dans des structures de gestion,
- 2° - de proposer un parcours de gestion forestière durable et productif (bois d'œuvre et bois-énergie).

La méthode s'appuie sur la création d'une structure régionale (association loi 1901) et sur des Documents de projet sylvicole territorial (DPST) pour chaque regroupement de propriétaires. A ce jour, 7 territoires pilotes disposent d'un DPST et sont prêts à le mettre en œuvre. Il s'agit, en particulier, des parcs naturels régionaux (PNR) du Pilat et du Bugey Haut-Bugey, qui approvisionnent en partie les chaufferies bois du territoire de la Métropole de Lyon. Une fois adhérente, la collectivité peut décider du mode de financement et du territoire accompagné.

Bien que la compensation carbone ne soit pas l'objectif premier de la structure Sylv'ACCTES, il est prévu la mise en place d'une contribution climat énergie pour ses membres, sur la base d'une méthodologie rigoureuse de comptabilisation du carbone absorbé et stocké par chaque projet sylvicole soutenu.

La Région a proposé aux collectivités de son territoire de s'impliquer en devenant membres fondateurs de l'association.

Compte tenu de l'intérêt de la démarche pour les politiques portées par la collectivité, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé, par la délibération n° 2015-0326 du 11 mai 2015, l'adhésion à l'association "Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain".

En effet, il est essentiel pour la Métropole d'être membre fondateur de cette structure qui permettra d'améliorer, de coordonner et d'organiser l'alimentation des futures centrales bois-énergie amenées à se développer dans toute la région.

Il incombe donc au Conseil de la Métropole de désigner son représentant pour siéger à l'assemblée générale de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Hélène GEOFFROY en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association "Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain".

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.